



Nous, Maire de la Ville de Dijon

ARRETE N° 26-AT-15736

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 413-1

VU l'arrêté de délégation du 2 avril 2026

CONSIDÉRANT

que pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des activités pour une extension d'une maison que doit réaliser **Mme MILLIER Emmanuelle** demeurant **3 rue de l'Espérance 21000 DIJON**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation : **RUE DE L'ESPERANCE du 01/07/2026 au 30/09/2026**

ARRÊTONS

Article 1

A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX

CIRCULATION REDUITE, LIMITATION DE VITESSE et NEUTRALISATION DE VOIE

3 RUE DE L'ESPERANCE (Dijon), à compter du 01/07/2026 et jusqu'au 30/09/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent :

La circulation est interdite sur le trottoir. La circulation est rendue libre chaque soir. La circulation des piétons sera déviée sur le trottoir d'en face. La signalisation suivante sera mise en place de part et d'autre des véhicules :

- 30 mètres avant les véhicules : AK 14 + panneau "Traversée de piétons"

La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h.

La largeur de la chaussée circulaire sera réduite de 3 mètre(s), au droit du numéro 3, sur 6 mètres linéaires.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise Mme MILLIER Emmanuelle.

Article 3

Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Directrice Maîtrise de l'Espace Public, Directeur Tranquillité Publique, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON, Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole , CSI Circulation, FACTURATION EFFIA, Instruction ODP, Facturation DIVIAPARK et Bureau de suivi et d'analyse d'activité

- Mme MILLIER Emmanuelle

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en l'hôtel de ville de Dijon,

Le 22 juin 2026

LA MAIRE,

Pour la Maire, l'Adjointe déléguée au commerce, à l'artisanat et aux travaux sur l'espace public

Dominique MARTIN-GENDRE